



Informations aux familles

Pour la rentrée de septembre 2019, les inscriptions

EN MAIRIE des ENFANTS NÉS EN 2016,

pour l'entrée à l'École Maternelle

« Georges BRASSENS » débuteront le :

Lundi 4 mars 2019

Apporter en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

- la carte d'identité des deux parents
- le livret de famille
- un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

En cas de séparation des parents, celui qui inscrit l'enfant devra présenter une autorisation écrite de l'autre responsable légal.